

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013 B226-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B226

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Programme de travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix-en-Provence

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Programme de travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Afin d'offrir aux usagers un service de qualité et sécurisé, la Communauté du Pays d'Aix a programmé des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix en Provence, équipement devenu incontournable pour collecter et valoriser les déchets encombrants de l'agglomération aixoise.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 mars 1995, la Ville d'Aix-en-Provence a mis à disposition de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre d'une convention, les équipements nécessaires à sa compétence relative au tri et à l'élimination des déchets, à savoir la déchèterie de La Parade et le quai de transfert.

La déchèterie de La Parade, avec près de 120.000 visites et un tonnage collecté de plus de 18.000 tonnes en 2012, est aujourd'hui un équipement vieillissant qui n'est plus adapté au regard de la fréquentation rencontrée.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix a programmé des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie afin de traiter 3 problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui sur ce site :

- encombrement à l'extérieur du site en période de forte affluence ;
- encombrement à l'intérieur du site dû en particulier à l'étroitesse de la plateforme haute ;
- manque de dispositifs de sécurité pour les usagers.

Les travaux ont également pour objectif de remettre complètement à neuf cet équipement.

Une étude de faisabilité lancée fin 2012 a confirmé la possibilité de réaliser ces travaux d'extension et de rénovation sous réserve de respecter des prescriptions particulières liées aux risques d'inondabilité du site (zone à aléa modérée).

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

- création d'une voie de stockage des véhicules à l'extérieur du site ;
- extension de la déchèterie sur la parcelle voisine mise à disposition par la commune avec construction de nouveaux quais ;
- élargissement de la plateforme haute ;
- construction d'un bâtiment (local gardiens, local technique, local déchets dangereux, D3E) ;
- mise en sécurité du site (garde corps, banquettes de déchargement) ;
- réfection globale des murs, dalles béton, chaussées, signalétique, ...
- création d'un bassin de rétention.

Les travaux programmés sont estimés à 500.000 € HT.

La Communauté du Pays d'Aix sera accompagnée par un Maître d'Oeuvre qui sera chargé de réaliser les missions nécessaires à l'aboutissement de cette opération ; le montant de l'ensemble des études (maîtrise d'oeuvre, étude de sol) et missions annexes liées au chantier (contrôle technique, sécurité et protection de la santé des travailleurs) peut être estimé à 50. 000 € HT.

Etant donné les risques de perturbation de l'exploitation de la déchèterie pendant les travaux, il est envisagé de réaliser les travaux pendant la période creuse d'activité à savoir les mois hivernaux.

C'est pourquoi, après une phase d'études d'environ 6 mois, le dépôt du permis de construire et du dossier ICPE puis la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux, les travaux pourraient démarrer à partir du 4eme trimestre 2014.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération n° 95-A037 du Conseil communautaire du 20 mars 1995 par laquelle la Ville d'Aix en Provence mettait à disposition de la Communauté du Pays d'Aix la déchèterie et le quai de transfert de La Parade notamment ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000€ pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 18 avril 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux pour l'extension de la déchèterie de La Parade à Aix-en-Provence ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement fonction 812 opération 173 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Programme de travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 MAI 2013